

UEMOA

APPUI À LA MISE EN OEUVRE  
DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION  
EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE



BURKINA FASO

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT  
DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Version préliminaire  
(mai 2002)*



PREPARE AVEC LA COLLABORATION DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

# **BURKINA FASO**

## **PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

### **TABLE DES MATIERES**

#### **INTRODUCTION**

- I. Le contexte de la sécurité alimentaire: éléments de diagnostic**
  - Généralités
  - Notions de sécurité alimentaire
  - Données générales sur les productions vivrières de base
  - Demande alimentaire et besoins nutritionnels
  - Disponibilités alimentaires
  - Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges
  - Insécurité alimentaire et pauvreté
  - Éléments de diagnostic et perspectives
  
- II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire**
  - Stratégie du Gouvernement
  - Objectifs et performances récentes
  - Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)
  - Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages
  - Politique de promotion de la production agricole
  - Perspectives pour le commerce des produits agricoles
  - Rôle des principaux acteurs
  - Principaux défis et contraintes
  
- III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA**
  - Progrès institutionnels récents
  - La PAU et la sécurité alimentaire
  
- IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**
  - Développement de la production des denrées de base
  - Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA
  - Évaluation du coût des interventions
  
- V. Suites à donner**

#### **ANNEXES**

- 1. Principales caractéristiques de l'agriculture du Burkina Faso**
- 2. Bilans céréaliers**
- 3. Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire**
- 4. Matrice des implications institutionnelles**

## INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA, avec le concours de la FAO, a entrepris de préparer un Programme d'investissement pour la sécurité alimentaire de la région à présenter, entre autres, au financement de l'Union européenne dans le cadre de la Programmation indicative régionale du 9<sup>ème</sup> FED et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre des négociations du G8.

Pour ce faire, et poursuivant l'approche qui a été mise en oeuvre pour définir et valider la Politique agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA a associé les principaux acteurs nationaux à cet exercice. Ainsi, elle a demandé au ROPPA et avec le soutien de la FAO, d'organiser dans chacun des Etats membres un atelier national réunissant principalement les organisations paysannes à la base et les services gouvernementaux.

L'objectif de cette concertation entre les acteurs nationaux de la sécurité alimentaire consistait à élaborer des propositions d'actions, tant aux niveaux national que régional, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et au sein de l'UEMOA.

Se fondant sur les documents élaborés par le pays en vue du prochain Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, les organisations paysannes et les services gouvernementaux, avec l'appui d'un consultant national, ont passé en revue l'état de la sécurité alimentaire au niveau national.

Le présent rapport, qui rend compte de cette concertation, identifie les potentiels disponibles, les contraintes à leur mise en valeur, les politiques et stratégies appliquées par les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du pays. Sur la base de ce diagnostic, le rapport dans la perspective de la création du marché unique sous-régional, évalue les avantages comparatifs du pays pour contribuer à la sécurité alimentaire dans l'espace sous-régional.

Sous cet angle, le rapport indique les propositions nationales d'actions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional. Celles-ci sont des lignes directrices, qui tout en valorisant le potentiel national, contribuent à la réalisation des objectifs de la PAU, notamment, l'amélioration de la productivité des exploitations familiales et un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles.

Ces propositions nationales ont ensuite été discutées entre les organisations paysannes nationales membres du ROPPA, le Département du développement rural et de l'environnement de l'UEMOA et la FAO, à l'occasion d'un atelier régional, tenu à Ouagadougou, du 18 au 19 avril 2002. Ces échanges ont ainsi permis d'élaborer les propositions d'actions transversales intéressant deux ou plusieurs pays et donc susceptibles d'être prises en compte dans le Programme régional de sécurité alimentaire.

En vue de rendre ces propositions opérationnelles et d'achever ce processus de concertation entre les acteurs nationaux, il conviendra d'abord de partager le contenu du présent rapport et notamment les propositions retenues dans le chapitre IV avec les organisations paysannes à la base, qui sont les principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire.

Ensuite, et avec l'appui d'un consultant national, les organisations paysannes et les services gouvernementaux devront, sur la base des propositions validées, préciser davantage le contenu technique, les coûts et les modalités de financement.

## **I. Le contexte de la sécurité alimentaire: éléments de diagnostic**

### **Généralités**

Le Burkina Faso est un pays enclavé couvrant une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 11,6 millions d'habitants en 1999, avec un taux de croissance annuelle de l'ordre de 2,4 %. La densité moyenne de la population est de 42 hab/km<sup>2</sup> mais les disparités sont très grandes, et cette densité varie de 10 hab/km<sup>2</sup> à plus de 100 hab/km<sup>2</sup>. La population est relativement peu urbanisée, la population vivant en milieu rural représentant plus de 70 % du total; toutefois la croissance de la population urbaine dépasserait 11 % l'an.

L'économie du pays repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui contribuent à plus de 30 % du PIB, assurent près de 80 % des exportations et occupent plus de 85 % de la population active. En dépit des fluctuations dues en grande partie à l'incertitude de la production agricole sous régime pluvial, la croissance du PIB a dépassé l'augmentation démographique au cours de la dernière de décennie; le taux de croissance en volume serait de l'ordre de 5 % l'an dans la période actuelle, et donc supérieur à l'augmentation démographique. L'inflation serait stabilisée en dessous de 4 % l'an.

Le Burkina appartient à la catégorie des pays à faible revenu; il est classé au 13<sup>ème</sup> rang des pays les plus pauvres. Le PIB par habitant est estimé à 250 \$EU par an. L'amélioration de la situation économique dans la période récente n'a qu'un impact limité sur les conditions de vie de la population en général; la croissance doit être soutenue pendant une longue période pour avoir un impact sensible au niveau de l'ensemble de la population rurale.

### **Notions de sécurité alimentaire**

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acceptation on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

La sécurité alimentaire représente une priorité pour le Gouvernement du Burkina Faso. Un document très complet fournit de nombreuses indications quant au diagnostic de la sécurité alimentaire et quant à la politique mise en oeuvre<sup>1</sup>. La FAO estime qu'environ 30% de la population n'a pas un accès adéquat aux aliments de base, notamment dans certaines couches de la population rurale (paysans sans terre, travailleurs agricoles); entre 25 et 30 % des enfants y souffrent de retard de croissance; la situation ne se serait pas améliorée au cours des vingt dernières années. La cause principale de cette insécurité alimentaire est la pauvreté, qui tend à s'aggraver à cause de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'augmentation des cellules monoparentales, de l'insuffisance de la couverture sanitaire et de la prévention, voire de la surexploitation de certaines ressources agricoles et halieutiques. Il y aurait 34 % des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Sans préjuger des programmes qui seront mis en oeuvre, on considère généralement que les problèmes globaux (aux niveaux national et régional notamment) relèvent de la maîtrise de la production et du marché (échanges intérieurs et extérieurs), et que les problèmes de sécurité

---

<sup>1</sup> Stratégie nationale de sécurité alimentaire (3 volumes), 2000.

alimentaire au niveau des ménages relèvent de la réduction de la pauvreté (accès à la terre, redistribution des revenus, développement local...).

### **Données générales sur les productions vivrières de base**

Le secteur agricole, incluant l'élevage et la pêche, est particulièrement important pour l'économie du pays; il contribue à 37 % du PIB (1999). Le coton et le bétail constituent les deux principales exportations.

Les principales productions vivrières sont le mil et le sorgho; le maïs est de plus cultivé, ainsi que les productions maraîchères. Elles occupent près de 90 % des surfaces cultivées, mais les rendements sont généralement faibles, et dépendant fortement des conditions pluviométriques. En année de pluviométrie favorable la production céréalière globale atteint aujourd'hui 2,5 millions de tonnes, ce qui permettrait de couvrir la quasi-totalité des besoins<sup>1</sup>. En dehors du coton, les autres cultures sont l'arachide, les légumineuses (niébé), les tubercules, les fruits et légumes. De façon générale la production agricole connaît de grandes variations d'une année à l'autre, et aussi d'une région à l'autre. Les superficies irriguées sécurisant la production n'atteignent qu'environ 21 000 hectares.

L'élevage, de type pastoral ou agro-pastoral, est de type extensif; il est basé en partie sur la mobilité et la transhumance des troupeaux (bovins, ovins et caprins); des formes d'élevage semi-intensif se développent dans les zones périurbaines. Malgré une productivité moyenne faible, et malgré la dégradation des ressources en pâturage dans certaines zones, l'élevage demeure un poste important à l'exportation vers les pays du sud.

Le secteur de la pêche, avec une production estimée à 10 000/12 000 tonnes constitue une activité d'appoint en contre saison.

Le tableau ci-dessous indique les productions annuelles moyennes pour les principales denrées contribuant directement à la sécurité alimentaire ('000 tonnes); il suffit pour traduire les grandes fluctuations de production.

	<b>1990/1991</b>	<b>1995/1996</b>	<b>1999/2000</b>
Sorgho	750 000	1 260 000	1 200 000
Mil	450 000	730 000	970 000
Maïs	260 000	210 000	375 000
Riz	48 000	84 000	89 000

### **Demande alimentaire et besoins nutritionnels**

La demande alimentaire au Burkina Faso peut être estimée indirectement à partir des bilans de disponibilités alimentaires. Ces bilans montrent que ces disponibilités exprimés par habitant et par jour ont fortement augmenté depuis une vingtaine d'années puisqu'elles sont passées de 1 680 kcal en 1980 à 2 470 en 1993. Cependant des enquêtes ponctuelles menées en milieu rural font apparaître des apports énergétiques partout inférieurs à 2000 kcal/jour.

---

<sup>1</sup> Sur la base de 180 kg par personne.

L'augmentation des disponibilités alimentaires totales exprimée en énergie, qui a été de 106% entre 1980 et 1993, doit être comparée à l'augmentation des besoins totaux en énergie de la population du Burkina Faso qui a été de 28% pendant la même période. Toutefois, l'effort d'accroissement des disponibilités alimentaires devra être poursuivi afin de satisfaire une augmentation des besoins énergétiques pour l'ensemble de la population qui sera, selon les prévisions relatives à l'accroissement démographique et aux changements de structure de la population, de 64% entre 1993 et 2010. Ceci semble possible compte tenu des performances passées du secteur agricole mais exigera, en tout état de cause, un effort soutenu. Il faut, en outre, constater que cet accroissement des besoins énergétiques totaux sera beaucoup plus important pour la population urbaine (120%) que pour la population rurale compte tenu du rythme élevé d'urbanisation.

En termes de structure de la consommation, l'importance de la contribution des céréales à l'apport énergétique total a augmenté pendant cette période (de 71% à 76%) et celle des produits d'origine animale a légèrement augmenté (de 4.3% en 1980 à 5% en 1993). La contribution des racines et tubercules qui est peu importante au Burkina Faso a, quant à elle, diminué au cours de la même période, de 2.1% à 0.9%.

Globalement on note donc un déficit dans le disponible énergétique, 2 150 kcal par jour et par habitant, alors que la norme serait de 2 400 kcal.; par contre le disponible en protéines serait de 63 g par jour et par personne, ce qui est au-dessus de la norme de 60 g. Ces constats masquent de grandes disparités, et donc des situations particulièrement alarmantes.

### **Disponibilités alimentaires**

Le sorgho, le mil, le maïs et le riz constituent la base de l'alimentation. La production céréalière, excluant le riz, est approximativement de 2 à 2,5 millions de tonnes par année et couvre la presque totalité des besoins de la population. Par contre, la production nationale de riz paddy qui avoisine 50 000 tonnes par an ne représente que 25 à 30% de la consommation domestique. Le déficit est comblé par des importations. Les importations commerciales concernent surtout le blé et le riz et sont passées de 60 000 tonnes en 1980-1981 à 100 000 tonnes en 1990. Les importations sous forme d'aide alimentaire portent aussi particulièrement sur le riz et le blé dont la consommation est fortement liée au phénomène d'expansion urbaine.

En ce qui concerne les céréales la FAO établit des bilans annuels précis, présentés en annexe. On peut en tirer succinctement les enseignements suivants:

- la production totale de céréales a varié de moins de 2 millions de tonnes (1997/1998) à plus de 2.75 millions de tonnes (2001/2002), soit une grande précarité de l'offre locale; en moyenne la variation inter-annuelle des productions de base est de l'ordre de 15 %. La production totale de céréales montre toutefois une légère tendance à la hausse au cours des dix dernières années;
- les importations (essentiellement riz) montrent une nette tendance à l'augmentation, nécessaire pour combler le déficit national;
- la consommation par habitant aurait baissé au cours de la même période (1996/2002), de 219 kg à 200 kg par personne et par an; c'est l'aspect le plus préoccupant.

Le niébé est une spéculiation qui permet aux familles en zone rurale de disposer d'aliments riches en protéines; l'ensemble des régions se prête à cette culture; l'évolution récente semble tout à fait favorable (la production serait passée de moins de 50 000 t sur la période 1985/1990 à plus de 200 000 t sur la période 1995/2000).

La production de viande est abondante et donne lieu à d'importantes exportations; le niveau de consommation est limité par la faiblesse du pouvoir d'achat dans de larges couches de la population. La demande de poisson serait de l'ordre de 13 000 tonnes pour une production locale d'environ 7 000 tonnes.

### **Stabilité des approvisionnements, stockage et échanges**

Les variations inter-annuelles de production sont élevées, même si en moyenne elle ne serait que de l'ordre de 15%; le taux de couverture des besoins céréaliers par l'offre nationale peut varier du simple au double (60 à 120 %) en fonction des campagnes agricoles. A cela s'ajoutent des disparités importantes entre les régions régulièrement déficitaires (il y aurait 16 provinces structurellement déficitaires dans le nord et l'est) et les régions structurellement excédentaires (29 provinces équilibrées ou excédentaires dans le centre sud). Cette situation rend difficile la régularité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps. Les transporteurs du secteur privé assurent leur rôle en fonction des conditions du marché, et en fonction de l'état des réseaux de routes et pistes. La régulation transfrontalière (riz du Mali, maïs du Bénin par exemple) pourrait sans doute se développer.

Par ailleurs les capacités de stockage au niveau villageois sont très limitées et de fortune; seuls les centres urbains ont des capacités de stockage saisonnier. Ce sont surtout les capacités de stockage des banques de céréales dans les villages (jusqu'à 45 000 tonnes), des commerçants (jusqu'à 55 000 tonnes selon les années), et de la Société nationale de gestion du stock de sécurité (SONAGESS) qui gère un stock physique de sécurité de 35 000 tonnes, qui permettent de faire face aux crises conjoncturelles.

L'aide alimentaire est variable; elle provient essentiellement d'importations; le volume des importations, toutes céréales confondues, oscille entre 100 000 et 22 000 tonnes et reflète la physiologie de la campagne précédente.

### **Insécurité alimentaire et pauvreté**

Les données préliminaires fournies dans le cadre du profil de la pauvreté (étude INSD) montrent que près de la moitié de la population (45%) du pays n'a pas les moyens de se procurer la ration alimentaire minimum et d'acheter autre chose que de la nourriture et peut donc être considérée comme vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé en 1996 à 44 099 FCFA, soit 88 dollars EU par adulte et par an). Du point de vue régional apparaît, également, une forte corrélation entre le régime pluviométrique, la détérioration des sols, et l'incidence de la pauvreté. Les fortes différences qui prévalent dans la disponibilité en ressources naturelles conjuguées aux pressions démographiques expliquent ces disparités régionales, et rendent cruciale la question de la pauvreté dans certaines régions, et notamment dans le Centre nord, le Centre sud et le Sud-Est.



En considérant les catégories socio-économiques, il ressort que la pauvreté absolue est principalement un phénomène rural, qui affecte surtout le secteur agricole. Le régime alimentaire inadéquat et peu varié de ces populations pauvres, auquel s'ajoute de mauvaises conditions d'hygiène, est à l'origine d'un taux élevé de malnutrition.

### **Eléments de diagnostic et perspectives**

Le Burkina Faso se caractérise par des déficits courants dans l'apport énergétique moyen, et donc par une insécurité alimentaire structurelle. Cette situation est largement due à une agriculture peu sécurisée, soumise aux aléas climatiques, et peu productive. A cette insécurité globale s'ajoute la difficulté d'accès aux aliments de base pour une part importante de la population; c'est une conséquence de la pauvreté qui engendre des malnutritions chroniques, particulièrement chez les jeunes. Il faut noter enfin que la situation s'accroît en allant des régions sud vers le nord du pays. On peut résumer comme suit les principales voies pour une amélioration durable de la situation:

- *Augmenter durablement les productions vivrières et réduire la dépendance aux importations. C'est une nécessité dans la mesure i) où des potentialités existent; et ii) où les ressources du pays ne permettent pas un développement qui serait basé sur des importations massives de denrées de base. Les priorités sont représentées par les céréales locales (mil, sorgho et riz).*
- *Faciliter les transports (régulation spatiale) et les reports dans le temps (stockage) de façon à fluidifier les marchés, à diminuer les coûts d'accès et à favoriser l'accessibilité du plus grand nombre. C'est aussi une conséquence des constats précédents; il existe une certaine complémentarité entre le sud, moins sujet à l'aléa climatique et donc plus propice à une intensification des cultures céréalières, et le nord qui restera un pourvoyeur de produits carnés; un meilleur fonctionnement des marchés, notamment grâce à des infrastructures adéquates, représente un progrès nécessaire mais certainement pas suffisant.*
- *Mettre en place de politiques spécifiques visant les groupes vulnérables. Les différents groupes concernés relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté; les réformes foncières, la redistribution des revenus en faveur des plus défavorisés, les projets fortement ciblés,...sont autant de possibilités à mettre en oeuvre de façon à corriger progressivement les situations chroniques de malnutrition et de sous-nutrition.*
- *Développer une politique régionale en matière de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre des accords de l'UEMOA. La solidarité exprimée dans le cadre des accords de l'UEMOA, et notamment dans la PAU, représente une voie majeure pour promouvoir des projets multilatéraux susceptibles de mobiliser des ressources nouvelles et pour améliorer au moindre coût certains approvisionnements.*

## **II. Actions en cours dans le domaine de la sécurité alimentaire**

### **Stratégie du Gouvernement**

Sur le plan économique, après une nette avancée de 1985 à 1988, marquée par un taux de croissance du PIB de 4,4% par an, le PIB par habitant a reculé de 1% par an en termes réels entre 1989 et 1994. La faible pluviométrie, la dégradation des termes de l'échange, la faible performance du secteur productif et d'autres facteurs exogènes, tels que la baisse des transferts des Burkinabé de l'extérieur et les retards de décaissement de certains prêts, ont exercé une influence considérable sur les performances économiques depuis 1991. Suite à la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994 conjuguée aux différentes mesures de réformes économiques et structurelles, ces évolutions contrastées se sont traduites par des résultats globaux positifs. En effet, l'économie a renoué avec la croissance économique en 1994 (+1,2%) qui s'est accéléré en 1995(+4,4%) donnant ainsi la première hausse significative depuis 1991. Le taux d'inflation établi à 25% en 1994 (moins que prévu suite aux mesures conservatoires prises par le Gouvernement) s'est inscrit en baisse en 1995 (moins de 8%) marquant ainsi le retour à un taux d'inflation à un chiffre. Dans ce contexte, le Programme d'ajustement structurel (PAS) en exécution depuis 1991 et le premier Programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) achevé en décembre 1995 ont permis un remodelage du cadre institutionnel du développement agricole du Burkina Faso.

La stratégie gouvernementale en matière de développement du secteur agricole s'inscrit dans le cadre des réformes économiques engagées par le pays depuis le début des années 1990, notamment à travers le PASA. Les objectifs à long terme de la politique sectorielle ont été définis dans le Document d'orientation stratégique (DOS), et visent i) à assurer une croissance annuelle soutenue du secteur agro-pastoral, et accroître le revenu réel par habitant en milieu rural; ii) lutter contre la pauvreté; iii) renforcer la sécurité alimentaire; et iv) responsabiliser les communautés rurales pour une gestion durable des ressources naturelles. Pour traduire ces objectifs en actions, un Plan stratégique opérationnel (PSO) a été élaboré, et comporte cinq programmes prioritaires, à savoir : fertilité des sols, sécurité alimentaire et nutrition, modernisation de l'agriculture, soutien aux producteurs et à leurs organisations, et appui institutionnel.

Dans le domaine agricole la stratégie doit permettre de lever les principales contraintes, à savoir la faiblesse de l'équipement des producteurs, la faiblesse de la maîtrise de l'eau, la dégradation des ressources naturelles, la faiblesse des débouchés des produits agricoles, l'insuffisante valorisation des produits agricoles, et la faiblesse de la prise en charge du processus de développement par les producteurs eux-mêmes. Dans cette perspective les axes retenus pour la lutte contre la pauvreté incluent entre autres une politique vigoureuse de croissance économique, l'amélioration de l'environnement économique et juridique, la promotion d'activités génératrices de revenus, et une gestion durable des ressources naturelles,...

### **Objectifs et performances récentes**

Le DOS vise une croissance de la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des prochaines années, en même temps qu'une augmentation des revenus des producteurs d'au moins 3 % par an.

La réponse de l'économie, après la dévaluation du FCFA, a été globalement encourageante et le pays possède, par ailleurs, bien des atouts susceptibles d'assurer la promotion du secteur agricole. L'analyse des bilans céréaliers indique un accroissement clair de la production de

maïs, mais une augmentation peu convaincante pour le mils et sorgho; la production de légumineuses a aussi augmenté de manière substantielle.

Depuis 1998 le pays s'est engagé dans un processus de moyen et de long terme en vue d'améliorer durablement les conditions de sécurité alimentaire. Les mesures mises en oeuvre pour lutter contre *l'insécurité alimentaire conjoncturelle* s'appuient notamment sur l'existence d'un cadre formel de concertation ( Comité de réflexion et de suivi de la politique céréalière), et d'un Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation, ainsi que sur la mise en place d'un Système d'alerte précoce (SAP). Pour lutter contre *l'insécurité alimentaire structurelle*, et par conséquent pour diminuer la pauvreté et accroître durablement l'offre de denrées de base, le pays bénéficie d'environ 150 projets de développement contribuant tous à leur manière à la poursuite de ces objectifs.

Parmi les nombreux projets et programmes visant notamment la lutte contre l'insécurité alimentaire; on peut citer entre autres le projet de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Banque mondiale), le projet de désenclavement du sud-ouest (coopération canadienne), le projet de développement de l'irrigation privée (Banque mondiale), le Projet national de développement des services agricoles (PNDSA II) financé par la Banque mondiale, le Plan d'action pour l'émergence des Organisations professionnelles agricoles (PA-OPA), appuyé notamment par l'Union européenne et la France, le projet forêt et sécurité alimentaire (appui de l'Italie) et le Programme national de gestion des terroirs (PNGT II), appuyé par un consortium de bailleurs de fonds.

### **Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)**

Dans sa conception, le PSSA (phase I) met l'accent sur les deux premiers volets de la sécurité alimentaire, disponibilité et stabilité. Dans ses modalités opérationnelles il privilégie l'approche participative, la capitalisation des expériences et la mobilisation des ressources locales. Au Burkina Faso le PSSA a démarré en 1996, et dès 1998 un accord de coopération sud/sud avec le Maroc a été signé; il est devenu opérationnel en 2000. Les opérations sont aujourd'hui étendues sur 34 sites répartis dans les régions Ouest (15), Nord-Ouest (8), Centre (9) et dans celle du Sahel (2). Les activités sont concentrées sur la promotion de la maîtrise de l'eau, et le développement des productions de riz, de maïs et de cultures maraîchères, ainsi que vers la diversification en direction des petits élevages. Les premiers résultats sont encourageants.

Après les financements de la FAO, du PNUD et de la Belgique pour la première phase, de nouveaux financements sont attendus, notamment de la part de la BID, de la BOAD et de la coopération libyenne, pour le développement du programme.

### **Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages**

La pauvreté touche principalement les ménages des zones rurales. Au niveau individuel et familial, la production alimentaire par tête est souvent insuffisante et des problèmes d'accès à l'alimentation existent périodiquement; il s'agit avant tout d'insuffisance dans les revenus, du niveau parfois très élevé des prix et aussi de l'irrégularité dans l'approvisionnement. D'autres facteurs non moins importants tels que les infrastructures de transport, les moyens de stockage, la pression démographique, le coût du crédit agricole contribuent à aggraver l'accès insuffisant aux aliments.

Outre les interventions visant à augmenter la production et à régulariser les approvisionnements, le Gouvernement a défini un Cadre stratégique pour la croissance et la réduction

de la pauvreté et des plans d'action sont en cours d'élaboration avec la participation de tous les acteurs du développement. C'est une oeuvre de longue haleine qui doit être prise en compte au niveau national, mais aussi à celui de tous programmes de développement rural.

### **Politique de promotion de la production agricole**

Les résultats d'une analyse de bilans céréaliers successifs et les projections montrent que la production nationale fournit en moyenne 80 à 90% des ressources céréalières. Il est bon à cet égard de souligner que la croissance démographique (2,7 % l'an) d'une part, et l'augmentation tendancielle de la population urbaine (environ 10 %) d'autre part, exigent un accroissement de productivité sans précédent des actifs agricoles, ne serait-ce que pour maintenir le taux d'auto-provisionnement actuel.

Malgré les difficultés et contraintes déjà évoquées quant au développement durable du secteur agricole, ce dernier dispose de potentialités, et en particulier i) des sols agricoles disponibles, notamment dans les régions Est et Sud, là où les conditions de production sont les plus favorables; ii) des possibilités pour l'irrigation sous-exploitées, environ 12 % des surfaces irrigables étant équipées; iii) des systèmes de production largement améliorables; et iv) une population particulièrement jeune (58 % en dessous de 20 ans), ce qui représente un atout considérable pour l'avenir, et une structuration dynamique des populations paysannes.

Les principaux axes retenus sont: i) améliorer l'accès aux facteurs de production et leur disponibilité; ii) améliorer l'accès au crédit rural; iii) restaurer la fertilité des sols; iv) améliorer le traitement post-production des récoltes; v) soutenir le développement des organisations professionnelles; et vi) améliorer les services offerts par la recherche et la vulgarisation. A plus long terme il s'agit notamment de développer une politique foncière, d'améliorer la gestion des ressources en eau, de mieux cibler les investissements au niveau des filières (les plus porteuses) comme à celui des régions (les plus vulnérables).

Il faut aussi attacher une attention particulière au devenir des structures familiales d'exploitation agricole, base essentielle de la production pour les denrées vivrières; il s'agit en effet de veiller à leur viabilité dans le long terme, et par conséquent mettre en oeuvre les mécanismes de capitalisation, au plan foncier comme à celui des équipements, de façon à ce que les exploitations familiales deviennent des unités de production viables.

S'agissant de la production animale, le pays est largement exportateur; entre 1986 et 1993, quelques 426 000 têtes de bovins et 692 959 têtes de petits ruminants ont été exportés. Dans ce domaine les actions visent à rationaliser l'exploitation des troupeaux, accroître la productivité notamment grâce à l'aménagement des zones de transhumance et à la couverture sanitaire, et aussi à améliorer les conditions du marché d'exportation (contrats à moyen et long termes par exemple,...).

Le DOS vise une croissance de la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des prochaines années, en même temps qu'une augmentation des revenus des producteurs d'au moins 3 % par an.

### **Perspectives pour le commerce des produits agricoles**

L'examen de la balance commerciale depuis 1985 indique un faible taux de couverture des importations par les exportations. La dévaluation du FCFA a stimulé le commerce extérieur, mais

l'économie n'est pas encore très ouverte au commerce international et les potentialités d'exportation restent limitées. En effet, les exportations ne représentent actuellement que 12% du PIB; la diversification des produits d'exportation se limite au coton et aux produits d'origine animale qui représentent respectivement 33% et 22% des exportations. Les nouveaux produits d'exportation, comme les fruits et légumes offrent malgré tout d'intéressantes possibilités d'expansion.

Le Burkina Faso est avant tout un pays importateur de produits de base (environ 12 % de la valeur ajoutée agricole), principalement de céréales, et son intégration dans l'espace UEMOA est d'autant plus intéressant que l'enclavement représente un handicap au commerce international. Le Gouvernement entend exploiter au mieux les possibilités offertes par la PAU et notamment par la libéralisation des échanges.

Au plan intérieur la commercialisation des céréales produites porte sur 15 à 30 % de la production locale, selon les années et la céréale considérée. Des améliorations sensibles peuvent être envisagées pour régulariser les approvisionnements, notamment au niveau des réseaux de transport et des capacités de stockage.

### **Rôle des principaux opérateurs**

Si l'Etat et les intervenants extérieurs (bailleurs de fonds, ONG,...) continuent à jouer un rôle majeur dans la définition des orientations de la politique agricole et dans la mobilisation de fonds, la dynamique des organisations paysannes a progressivement rendu incontournables les représentations du monde rural et agricole. Après une phase d'intervention des pouvoirs publics, jusqu'au milieu des années 1990, pour mettre en place des groupements (groupements villageois, groupements de producteurs,...) et des coopératives, les initiatives sont devenues endogènes et autonomes, au sein même du monde rural. C'est ainsi que sont nées les structures actuelles comme la FENOP, la FEPA-B, l'UNJPAB,... de sorte qu'aujourd'hui la plupart des filières de production (de même que les systèmes de financement décentralisé) sont dotées d'organisations représentatives aux niveaux local et national. Ces organisations sont affiliées au Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Il est cependant à noter une trop faible implication du secteur privé et des organisations paysannes dans le processus de lutte contre l'insécurité alimentaire structurelle qui demande des engagements forts dans le moyen et le long termes.

### **Principaux défis et contraintes**

Au-delà des contraintes écologiques et environnementales inhérentes aux systèmes de production sahéliens, qui sont résumées en annexe, on peut mettre l'accent sur les aspects suivants:

- Le défi de la productivité impose des choix clairs: i) le potentiel d'irrigation doit être davantage mis en valeur de façon à augmenter et à sécuriser la production; l'irrigation a un poids stratégique pour assurer un meilleur approvisionnement en riz et en légumes, pour améliorer la balance commerciale, pour assurer des revenus à certaines catégories de paysans sans terre<sup>1</sup>,...; ii) une certaine priorisation pourrait être accordée aux investissements pour développer la

---

<sup>1</sup> L'aménagement de périmètres irrigués ou de bas-fonds peuvent être l'occasion, dans une certaine mesure, d'une redistribution des terres.

production dans les régions où les risques sont moindres; et parallèlement iii) une meilleure régulation des flux intérieurs, transport et stockage, entre les régions excédentaires et les régions régulièrement déficitaires.

- Le défi d'une gestion protectrice des ressources (sols, eaux, couvert végétal,...) dans les zones sahéliennes peu fertiles et très fragiles. Près des deux tiers des terres sont actuellement impropres à l'agriculture; les défrichements anarchiques dans les savanes boisées et les forêts font disparaître plus de 100.000 hectares par an.; les feux de brousse, les coupes abusives de bois et la divagation des animaux constituent également des contraintes qui limitent la production alimentaire. De même, la pression liée à la recherche de moyens de subsistance oblige les paysans à cultiver de façon intensive les terres marginales année après année. Ces pratiques culturelles, écologiquement imprudentes, suscitées par la pauvreté, transforment à la longue les sols antérieurement productifs en terres arides et favorisent la désertification.
- L'intégration dans l'espace UEMOA doit enfin constituer un avantage pour améliorer les conditions de la sécurité alimentaire, notamment en favorisant la reconnaissance des avantages comparatifs, en facilitant les échanges intra-régionaux, en rationalisant les investissements productifs,... et à plus long terme en contribuant à la lutte contre la pauvreté, en réalité principal défi du pays et de la Politique agricole de l'Union.

### III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA

#### Progrès institutionnels récents

Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres. Les points saillants de cette politique d'intégration régionale peuvent se résumer comme suit:

- **La libre circulation des produits alimentaires** à l'intérieur de l'Union est maintenant effective; elle impose une analyse du disponible alimentaire au niveau régional. Il est clair qu'on ne peut plus se borner à établir des bilans par pays dans la mesure où les produits vivriers circulent librement au sein de l'UEMOA. De plus, la maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre alimentaire, n'est plus du ressort des différents pays, mais elle est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif extérieur commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire.
- **Les accords commerciaux internationaux** feront prochainement l'objet de négociations (relance des accords de l'OMC, accords de libre échange avec l'Union européenne suite à l'accord de Cotonou, intégration régionale ouest-africaine dans le cadre de la CEDEAO. L'enjeu de ces négociations, pour l'UEMOA, n'est pas seulement l'ouverture ou la protection des marchés, mais aussi la signature d'accords commerciaux favorables à la sécurité alimentaire des populations.
- **La politique agricole de l'UEMOA.** En date du 19 décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, a adopté une Politique agricole de l'Union (PAU), par l'Acte additionnel n° 03/2001. L'UEMOA et les pays membres disposent donc maintenant d'un cadre de référence permettant d'orienter et d'harmoniser leurs interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces trois faits majeurs imposent une cohérence régionale aux actions qui peuvent être menées par les différents pays dans le domaine de la sécurité alimentaire. Chacun s'est engagé à suivre les orientations définies dans la PAU et doit donc reconsidérer, dans ce nouveau cadre, sa politique de sécurité alimentaire. Dans son article 3, l'Acte additionnel de l'UEMOA, donne comme premier objectif de la PAU la sécurité alimentaire.<sup>1</sup>

Ces objectifs dessinent les grandes perspectives à terme, qui constituent les bases de la *coalition* des pays de l'UEMOA. Des objectifs spécifiques ont été aussi définis en tant que moyens pour parvenir aux objectifs globaux de la Politique agricole. Ils ont de ce fait des

---

<sup>1</sup> « La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de *réaliser la sécurité alimentaire*, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer *les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs*».

contenus nécessairement plus évolutifs et chaque pays a une autonomie de choix dans leurs modalités concrètes d'application.

### **La PAU et la sécurité alimentaire**

Pour atteindre ces objectifs globaux de la PAU, il a été défini trois axes stratégiques d'intervention qui orienteront les actions de la Commission, et la sécurité alimentaire est concernée par chacun de ces axes stratégiques :

- ***Axe I : Adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif.*** Cet axe est un des pivots de la PAU et de son organisation concrète sur le terrain. L'enjeu est de mettre en place au niveau régional un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés, pour adapter les filières agricoles au nouveau contexte et assurer leur développement. Il s'agira notamment : d'exploiter au maximum les nouvelles potentialités offertes par le marché régional; de mettre en valeur les complémentarités agricoles entre les pays de l'Union; de favoriser l'adaptation ou la reconversion de certaines filières à la nouvelle situation de concurrence. Toutes ces interventions relèvent d'un *arbitrage* régional, pour lequel l'UEMOA dispose à l'évidence d'un avantage comparatif. Ceci étant, la modernisation du secteur agricole dans la région ne pourra se faire sans une amélioration de l'environnement de la production : crédit, foncier, recherche, structuration du monde rural (...). Il faut donc combiner l'approche filière (souvent plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels), avec une approche thématique, prenant de façon globale les problèmes transversaux de l'agriculture. Pour la sécurité alimentaire les filières concernées sont les filières vivrières.
- ***Axe II : Construction du marché agricole unique et gestion des biens communs régionaux.*** Il s'agit de stimuler les échanges agricoles au sein de l'Union pour élargir le marché intérieur, de protéger les consommateurs et les producteurs, et de favoriser la diversification des productions, en réduisant les entraves aux échanges et en élargissant la gamme des produits agricoles et des intrants homologués. Par son pouvoir de décision, l'UEMOA dispose ici d'un avantage comparatif clair. Les interventions porteront sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché; sur les dispositifs de contrôle et les normes sanitaires; et sur la mise en place d'un système d'information sur le marché agricole régional, à l'usage des opérateurs et destiné à stimuler la concurrence et les échanges au sein de l'Union. Le marché des produits vivriers, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire, aura une place centrale dans ces actions.
- ***Axe III : Insertion dans le marché sous-régional et mondial.*** Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des Etats membres, en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie, et dans les autres forums internationaux. Les enjeux à ce niveau sont à l'évidence importants. Il s'agira notamment de mieux « sécuriser » les débouchés à l'exportation et de



limiter la dépendance alimentaire des Etats de l'Union, en assurant une insertion progressive de leurs agricultures dans le marché mondial.

Ces trois axes d'intervention de l'UEMOA concernent donc directement la sécurité alimentaire. L'axe I en mettant en place un processus de concertation des acteurs dont l'un sera centré sur les filières vivrières, l'axe II en améliorant la commercialisation des produits vivriers et l'axe III en limitant, dans les négociations commerciales, la dépendance alimentaire de l'UEMOA.

#### **IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**

Pour la facilité de l'exposé on classera les propositions et suggestions en fonction de deux clés de répartition, d'une part la dimension nationale ou régionale du programme, d'autre part la nature de l'objectif (développement de la production ou interventions transversales concernant l'amont ou l'aval du processus de production). Les critères de sélection des programmes et projets pour être pris en considération dans le cadre d'un appui à l'UEMOA pourraient être:

- la participation des Organisations de producteurs, au niveau de la conception comme à celui de la prise en charge du financement et de la gestion du projet;
- l'impact mesurable en termes de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du pays et/ou de l'espace UEMOA;
- l'envergure nationale<sup>1</sup> et prioritairement l'intéressement et/ou l'engagement d'au moins deux pays membres dans la mise en oeuvre d'un programme ou projet, qu'il s'agisse d'intervention transversale ou de développement de la production au niveau d'une filière particulière.

#### **Développement de la production des denrées de base**

Dans ce domaine les Etats ont leur propre politique et des programmes déjà en cours, et il n'est pas toujours aisé de faire prévaloir la dimension régionale dans l'harmonisation des investissements et la préférence aux avantages comparatifs. Il y a cependant des domaines où une approche multilatérale apparaît comme fortement souhaitable; on peut envisager les grandes interventions suivantes:

- **Programme d'aménagements des bas-fonds.** Il s'agit (extrapolant les résultats positifs du PSSA et de nombreux autres projets) de valoriser un potentiel existant et en même temps de sécuriser des productions (riz et légumes notamment), de faciliter dans une certaine mesure l'accès à la terre de familles qui en sont dépourvues<sup>2</sup>, et de développer la production de denrées aujourd'hui importées. Des études partielles existent, et il serait particulièrement judicieux de bénéficier des expériences acquises dans les autres côtiers (Bénin, Togo et Côte d'Ivoire en particulier) dans le domaine de la conception des aménagements et dans celui de la mise en valeur et de l'organisation des producteurs. S'il n'y a pas aujourd'hui d'inventaire exhaustif il est clair que les aménagements actuels de bas-fonds ( moins de 10 000 hectares équipés) ne concernent qu'une faible partie du potentiel aménageable.

Les principales composantes seraient: i) études techniques; ii) aménagement proprement dit de 500 à 1000 hectares par an; iii) formation et appui à

---

<sup>1</sup> Par opposition à des projets trop ponctuels, moins tributaires d'une approche régionale dans le cadre de l'UEMOA.

<sup>2</sup> L'aménagement de bas-fonds peut être l'occasion de réformes foncières locales permettant une certaine redistribution des terres.

l'organisation des bénéficiaires; iv) réformes foncières et si possible redistribution de terres, notamment en faveur des femmes; et v) promotion du crédit pour l'équipement (moyen terme), et pour les coûts de campagne (court terme).

Un programme national pourrait être préparé assez rapidement. A raison d'un coût unitaire variant de 1,5 à 2,5 millions FCFA/hectare selon les situations, un programme réaliste d'aménagement d'environ 3 000 hectares à l'horizon 2007 représenterait un coût total de l'ordre de 6 milliards de FCFA (9,1 millions d'Euros).

- ***Etablissement d'un réseau local et régional de capacités de stockage.*** Il est apparu très important de doter le pays, et plus particulièrement les régions structurellement déficitaires en denrées de base (céréales et légumineuses), d'un dispositif de stockage performant au niveau local (village) comme au niveau régional (département par exemple); il s'agit, en coopération étroite avec les organisations de producteurs et avec les commerçants, de compléter les capacités existantes et d'améliorer les conditions de gestion de ces infrastructures. Les capacités de stockage seraient de deux types: d'une part, au niveau des villages ou de groupes de villages, pour assurer d'abord le stockage d'éventuels excédents locaux, mais surtout pour accueillir des transferts des régions excédentaires ou de l'importation destinés à régulariser les approvisionnements intersaisonniers en dehors de crises graves; et d'autre part au niveau des départements (par exemple), des capacités liées à la gestion de stocks de sécurité, basés sur les analyses de plus en plus fines des prévisions de récolte (CILSS, FAO).

Le coût d'un tel programme qui concerne assez globalement les installations de stockage à financer autour de quelque 500 villages ou groupes de village (5 millions de FCFA/unité) et celles à installer au niveau d'une dizaine de départements (20 millions de FCFA/unité) a été estimé de manière préliminaire à 2,7 milliards de FCFA.

- ***Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) dans tout le pays.*** Le PSSA au Burkina Faso concerne notamment l'horticulture, le riz, le maïs et le petit élevage dans 34 sites; les résultats sont particulièrement intéressants et la coopération marocaine dynamique, et il peut être progressivement généralisé à toutes les zones agro-écologiques.

Les principales composantes sont connues: maîtrise de l'eau, intensification des productions cibles, diversification en direction des élevages à cycle court et le maraîchage, analyse systématique des contraintes à un accroissement durable de la production vivrière de base.

Un tel programme peut être préparé rapidement. Si l'on considère que le développement d'une zone pilote coûte de 35 à 45 millions FCFA par site<sup>1</sup>, un

---

<sup>1</sup> Un site regroupe de 8 à 10 villages pour lesquels des projets seront développés. Les coûts unitaires des projets sont évalués à 3,5 millions de FCFA/village hors petits équipements et intrants estimés à 1,4 million de FCFA.

programme d'extension et de renforcement (phase 2) visant 3 à 4 sites supplémentaires chaque année (horizon 2007) représenterait un coût total de l'ordre de 800 millions de FCFA, soit environ 1,2 million d'Euros.

### **Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA**

Il s'agit ici de mentionner les principaux programmes identifiés et développés dans les propositions d'appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union (voir document principal):

- *Développement d'un réseau de transport routier dans ses axes Nord/Sud et Ouest/Est, de façon à promouvoir et à fluidifier les échanges, considéré dans le PIR.*
- *Développement d'un dispositif de suivi et de communication des informations concernant les prix et les conditions de marché pour les grands produits de base.*
- *Développement d'un dispositif régional de normalisation et de contrôle de qualité des principales denrées alimentaires.*
- *Promotion d'un programme d'équipement des exploitations familiales à l'aide d'un dispositif de crédit bonifié.*
- *Développement d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs, aux niveaux local, national et régional (espace UEMOA).*

### **Evaluation du coût des interventions**

Sur la base de la programmation annuelle des activités prévues au titre du Programme, son coût total a été évalué à 9,5 milliards de FCFA (14,5 millions d'Euros). Il se répartit comme indiqué ci-dessous par interventions et année:

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
	Millions de FCFA					
<b>Programmes nationaux</b>						
Programme d'aménagement de bas-fonds	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Etablissement d'un réseau local et régional de capacités de stockage	540	540	540	540	540	2 700
Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays	160	160	160	160	160	800
<b>Programmes transversaux</b>	pm	pm	pm	pm	pm	pm
<b>TOTAL</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>9 500</b>

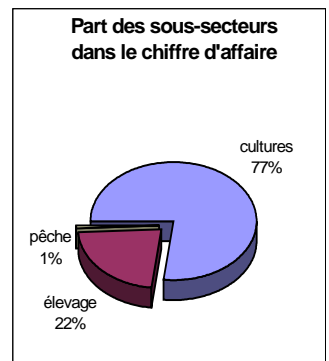
## **V. Suites à donner**

Ce document n'est qu'une version préliminaire; il doit être approfondi et validé par les organisations paysannes à la base et les autorités gouvernementales. Il s'agira principalement de compléter et de valider les propositions contenues dans le chapitre IV, en précisant le contenu technique, les coûts, les modalités de financement.

## Principales caractéristiques de l'agriculture du Burkina Faso

### Sécurité alimentaire

	UEMOA	Production et productivité du secteur agricole	UEMOA
Disponibilité en calories (cal./j/hab.) :	2149	2320	
Disponibilité en protéines (gr./j/hab.) :	63	59	
Importations agricoles en % des importations de marchandise :	19%	14%	VA agricole en % du PIB : 35%
Importations agricoles en % du service de la dette :	184%	63%	CA culture (1000 MFCFA): 351 366
Importations agricoles en % de la VA agricole :	12%	15%	CA élevage (1000 MFCFA): 101 330
			CA pêche (1000 MFCFA): 3 218

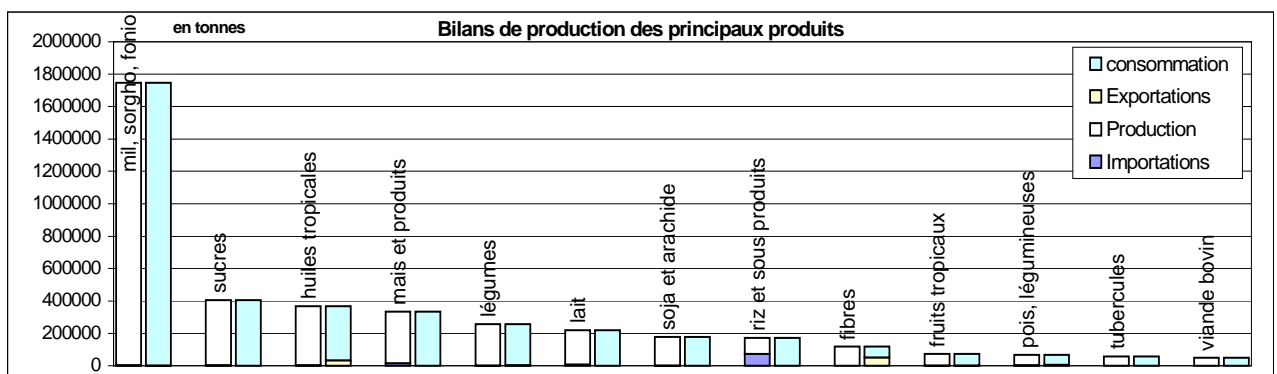
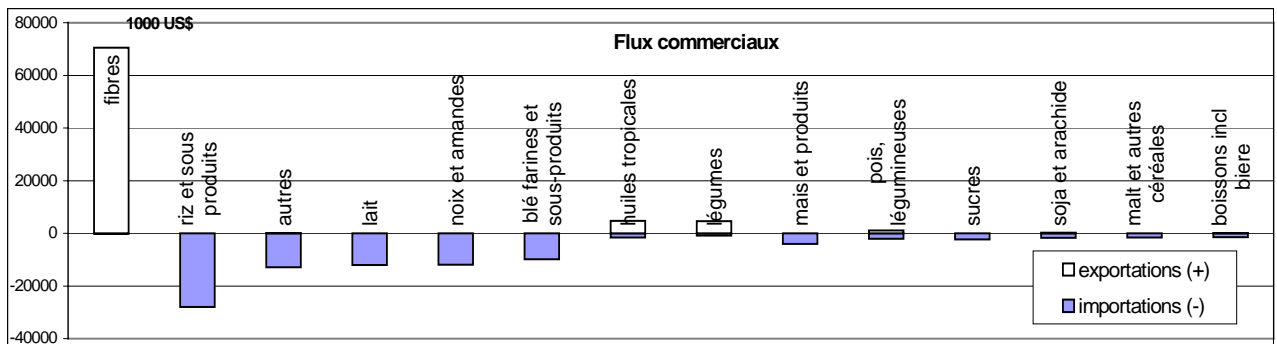
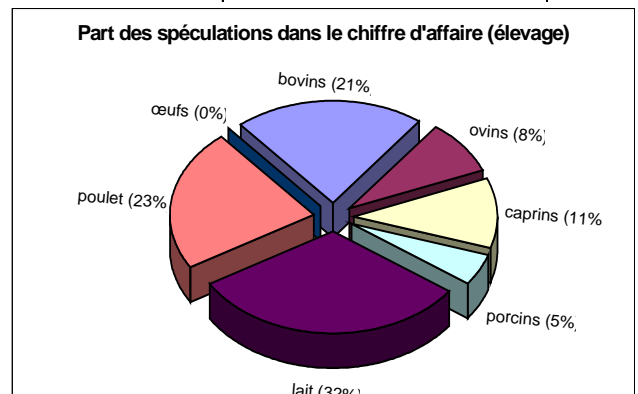
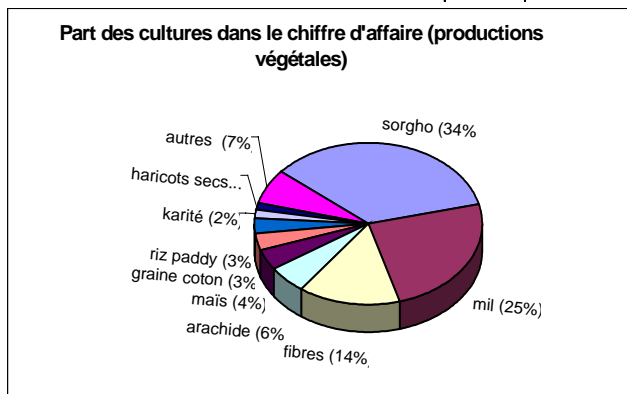


### Pauvreté en zones rurales, équilibre villes/campagnes

Population rurale en % (1990) :	71%	68%
Population rurale en % (2020) :	58%	46%
Croissance de la population rurale (1997-2020) :	9%	21%
VA agricole/habitant des zones rurales (US \$) :	91	179
VA Industrie + services/habitants des zones urbaines (US \$) :	820	831

### Intensification productivité et durabilité de l'agriculture

	UEMOA
Utilisation engrais (kg/ha) :	3
VA /travailleur (US \$) :	159
Taux annuel de déforestation en % :	0,7%



UEMOA - BURKINA FASO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire  
Programme de sécurité alimentaire  
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 1. TOTAL DES CEREALES

BURKINA FASO Sujet : TOT. DES CEREALES Hém. : Nord ACm. :	Dernière mise à jour :				30/01/02	29/05/02	
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03
	( ..... milliers ..... )						
<b>Population</b>	10 561.0 F	10 840.0 %	10 955.0 G	11 246.0 G	11 547.0 G	11 742.4 G	11 941.1 %
	..... milliers de tonnes ..... )						
<b>APPORT TOTAL</b>	<b>3 016</b>	<b>2 487</b>	<b>3 047</b>	<b>3 200</b>	<b>2 943</b>	<b>3 234</b>	<b>3 093</b>
Disponibilité totale	2 886	2 276	2 818	3 044	2 707	3 064	2 868
Stocks d'ouverture	442	293	191	376	456	302	410
Production	2 481.8	2 013.6	2 656.8	2 699.9	2 286.2	2 795.8	2 490.5
Prod. (riz décortiqué)	2 444	1 983	2 627	2 668	2 251	2 762	2 458
(Importations J/J)	161.6	201.1	211.4	191.7	207.5	183.1	230.0
Importations	130.0	210.8	228.9	155.8	235.7	170.5	225.0
Imp. commerciales	107.7	191.0	191.6	120.7	216.8	148.0	185.0
Aide alimentaire	22.3	19.8	37.3	35.1	18.9	22.5	40.0
<b>UTILISATION TOTALE</b>	<b>3 016</b>	<b>2 487</b>	<b>3 047</b>	<b>3 200</b>	<b>2 943</b>	<b>3 234</b>	<b>3 093</b>
Utilisation totale	2 698	2 281	2 654	2 714	2 631	2 779	2 818
Alimentation humaine	2 317.4	1 975.0	2 245.1	2 298.7	2 277.8	2 350.0	2 440.4
Alimentation animale	10.0	5.0	11.0	12.0	12.0	12.0	6.0
Autres utilisations	370.4	301.4	397.9	403.2	340.9	417.4	371.7
(Exportations J/J)	25.0	18.0	16.2	25.7	13.3	40.0	22.0
Exportations	25.0	14.5	17.0	30.0	10.0	45.0	22.0
Stocks de fermeture	293.3	191.4	375.9	455.8	302.0	410.0	253.0
dont du Gouvernement	17.9	36.6	9.8	4.4	33.8	55.0	20.0
	..... kg/an ..... )						
CONS. HUMAINE PAR PERS.	219.4	182.2	204.9	204.4	197.3	200.1	204.4
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.9	0.5	1.0	1.1	1.0	1.0	0.5





UEMOA - BURKINA FASO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire  
Programme de sécurité alimentaire  
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 3. MAIS

BURKINA FASO Sujet : MAIS Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :					30/01/02	29/05/02	Année suiv.	
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Prévision actuelle 2001.02	2002.03	
	( ..... milliers ..... )								
<b>Population</b>	10 561 G	10 840 C	10 955 G	11 246 F	11 547 F	11 742 F	11 941 C		
	( ..... milliers de tonnes ..... )								
<b>APPORT TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>387</b>	<b>428</b>	<b>539</b>	<b>529</b>	<b>618</b>	<b>586</b>		
Disponibilité totale	344	377	408	529	524	618	581		
Stocks d'ouverture	50	10	30	60	100	100	150		
Production	293.7 G	366.5 G	377.8 G	469.0 G	423.5 G	517.8 G	430.9 V		
(Importations J/J)	15.7 P	10.0 P	16.9 P	13.5 P	6.7 P	2.0 P	10.0		
Importations	10.0 C	10.0 C	20.4 C	10.0 F	5.0 C	0.5 C	5.0 C		
Imp. commerciales	9.5 F	10.0 G	11.2 G	3.0 C	4.9 F	0.0 F	5.0 F		
Aide alimentaire	0.5 R	0.0 G	9.2 R	7.0 R	0.1 F	0.5 F	0.0 F		
<b>UTILISATION TOTALE</b>	<b>354</b>	<b>387</b>	<b>428</b>	<b>539</b>	<b>529</b>	<b>618</b>	<b>586</b>		
Utilisation totale	339	347	358	419	419	443	516		
Alimentation humaine	291.7 B	288.5 B	298.5 B	343.7 B	349.9 B	360.6 B	449.3 B		
Alimentation animale	3.0 F	3.0 F	3.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	2.0 F		
Autres utilisations	44.0 %	55.0 %	56.7 %	70.4 %	63.6 %	77.7 %	64.7 %		
(Exportations J/J)	5.0 P	8.3 P	10.0 P	16.7 P	13.3 P	20.0 P	20.0 F		
Exportations	5.0 F	10.0 F	10.0 F	20.0 F	10.0 F	25.0 F	20.0 F		
Stocks de fermeture	10.0 F	30.0 F	60.0 F	100.0 F	100.0 F	150.0 F	50.0 F		
dont du Gouvernement	0.0	1.2 G	0.0 F	0.0	0.0 G	0.0 G	0.0		
	( ..... kg/an ..... )								
CONS. HUMAINE PAR PERS.	27.6	26.6	27.2	30.6	30.3	30.7	37.6		
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.2		

UEMOA - BURKINA FASO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire  
Programme de sécurité alimentaire  
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 4. MIL

BURKINA FASO Sujet : MIL Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :					30/01/02	29/05/02	Année suiv.
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Prévision actuelle	2002.03
	( ..... milliers ..... )							
<b>Population</b>	10 561 G	10 840 C	10 955 G	11 246 F	11 547 F	11 742 F	11 941 C	
	( ..... milliers de tonnes ..... )							
<b>APPORT TOTAL</b>	<b>912</b>	<b>654</b>	<b>987</b>	<b>1 045</b>	<b>886</b>	<b>1 008</b>	<b>941</b>	
Disponibilité totale	912	654	983	1 045	876	1 008	941	
Stocks d'ouverture	100	50	10	100	150	50	100	
Production	811.5 G	603.9 G	972.8 G	945.0 G	725.6 G	957.5 G	841.0 V	
(Importations J/J)	0.3 P	0.0 P	2.7 P	1.3 P	6.7 P	3.3 P	0.0	
Importations	0.0	0.0	4.0 C	0.0	10.0 C	0.0	0.0	
Imp. commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0 F	0.0	0.0	
Aide alimentaire	0.0	0.0	4.0 R	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>UTILISATION TOTALE</b>	<b>912</b>	<b>654</b>	<b>987</b>	<b>1 045</b>	<b>886</b>	<b>1 008</b>	<b>941</b>	
Utilisation totale	862	642	885	890	836	908	891	
Alimentation humaine	737.5 B	550.4 B	733.9 B	743.3 B	721.8 B	758.9 B	762.8 B	
Alimentation animale	2.0 F	1.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	2.0 F	
Autres utilisations	122.0 %	91.0 %	145.9 %	141.8 %	108.8 %	143.6 %	126.1 %	
(Exportations J/J)	0.0 P	1.0 P	1.8 P	4.0 P	0.0 F	0.0 F	0.0 F	
Exportations	0.0	1.5 G	2.0 F	5.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0 F	
Stocks de fermeture	50.0 F	10.0 F	100.0 F	150.0 F	50.0 F	100.0 F	50.0 F	
dont du Gouvernement	0.0	7.6 G	0.0	0.0	0.0	10.0 F	0.0	
	( ..... kg/an ..... )							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	69.8	50.8	67.0	66.1	62.5	64.6	63.9	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.2	0.1	0.5	0.4	0.4	0.4	0.2	

UEMOA - BURKINA FASO: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire  
Programme de sécurité alimentaire  
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 5. SORGHO

BURKINA FASO Sujet : SORGHO Hém. : Nord ACm. : Nov/Oct	Dernière mise à jour :					30/01/02	29/05/02	Année suiv.	
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Prévision actuelle 2001.02	2002.03	
	( ..... milliers ..... )								
<b>Population</b>	10 561 G	10 840 C	10 955 G	11 246 F	11 547 F	11 742 F	11 941 C		
	( ..... milliers de tonnes ..... )								
<b>APPORT TOTAL</b>	<b>1 455</b>	<b>1 098</b>	<b>1 253</b>	<b>1 278</b>	<b>1 136</b>	<b>1 217</b>	<b>1 198</b>		
Disponibilité totale	1 454	1 093	1 253	1 278	1 116	1 217	1 148		
Stocks d'ouverture	200	150	50	100	100	20	40		
Production	1 254.0 G	942.9 G	1 202.8 G	1 178.4 G	1 016.3 G	1 197.1 G	1 107.5 V		
(Importations J/J)	1.7 P	3.7 P	1.9 P	0.1 P	13.3 P	6.7 P	50.0 F		
Importations	1.1 C	5.0 C	0.4 C	0.0 C	20.0 C	0.0 C	50.0 C		
Imp. commerciales	0.0 F	5.0 F	0.0 F	0.0 F	20.0 F	0.0 F	30.0 F		
Aide alimentaire	1.1 R	0.0 R	0.4 R	0.0 F	0.0 F	0.0 F	20.0 F		
<b>UTILISATION TOTALE</b>	<b>1 455</b>	<b>1 098</b>	<b>1 253</b>	<b>1 278</b>	<b>1 136</b>	<b>1 217</b>	<b>1 198</b>		
Utilisation totale	1 285	1 045	1 148	1 173	1 116	1 157	1 146		
Alimentation humaine	1 092.1 B	902.9 B	964.8 B	994.6 B	961.9 B	975.5 B	977.4 B		
Alimentation animale	5.0 F	1.0 F	3.0 F	2.0 F	2.0 F	2.0 F	2.0 F		
Autres utilisations	188.0 %	141.0 %	180.4 %	176.8 %	152.4 %	179.6 %	166.1 %		
(Exportations J/J)	20.0 P	8.7 P	4.3 P	5.0 F	0.0 F	20.0 F	2.0 F		
Exportations	20.0 F	3.0 G	5.0 F	5.0 F	0.0 F	20.0 G	2.0 F		
Stocks de fermeture	150.0 F	50.0 F	100.0 F	100.0 F	20.0 F	40.0 F	50.0 F		
dont du Gouvernement	0.0	7.1 G	0.0	0.0	15.0 G	25.0 F	0.0		
	( ..... kg/an ..... )								
CONS. HUMAINE PAR PERS.	103.4	83.3	88.1	88.4	83.3	83.1	81.8		
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.5	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2		



### Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire

Domaines	Contraintes	Actions
Cadre macro-économique et institutionnel	Difficultés pour rétablir les équilibres des finances publiques et comptes extérieurs; dépendance accrue du financement de l'économie vis-à-vis des ressources extérieures dans la mise en oeuvre des investissements; faiblesse des capacités d'analyse et de formulation, de planification et de programmation des investissements; absence d'une base de données fiables pour le suivi des actions engagées.	Poursuivre et accélérer les réformes économiques; assainir la gestion de l'économie en adoptant une discipline fiscale permettant de contenir l'inflation et de réduire le déficit du compte courant extérieur; poursuivre les mesures de libéralisation de l'économie; soutenir les organisations paysannes, consolider le processus démocratique en cours.
Mise en valeur des terres agricoles et développement de l'irrigation	Difficultés à restaurer et à conserver les capacités productives des sols, notamment sous cultures pluviales; absence de loi foncière de mécanismes de coordination et de programmation au niveau des ministères. Coûts élevés des aménagements hydro-agricoles; faible capacité de gestion des périmètres irrigués (formation); insuffisance des infrastructures et de débouchés pour les productions maraîchères; problèmes liés à l'exportation des fruits et légumes	Valoriser la fertilisation organique et l'utilisation des phosphates naturels du Burkina; promouvoir les techniques de lutte anti-érosive; mettre en application la loi foncière; promouvoir les techniques de lutte anti-érosive; mettre place des structures de coordination entre les ministères; promouvoir l'irrigation privée; former les cadres et producteurs à la gestion coopérative; libéraliser la filière riz.
Crédit agricole/stockage et commercialisation	Absence d'un système de crédit incitatif et adapté (i) à l'acquisition des intrants par les petits producteurs, (ii) à la diversité des micro-entreprises et du secteur informel. Environnement économique et institutionnel peu favorable pour le financement des infrastructures de stockage, l'approvisionnement et la distribution des intrants	Promouvoir des systèmes de crédit décentralisés (mutuelles, caisses populaires); encourager les investissements privés dans le domaine de l'agro-industrie et de la transformation et conservation des produits; renforcer le rôle des producteurs et des opérateurs privés à travers leurs organisations professionnelles.
Recherche et vulgarisation	Difficultés à identifier les contraintes et potentialités des différentes régions agricoles; à assurer la liaison recherche/développement/formation	Accroître, diversifier et intensifier la production; restaurer et conserver les ressources naturelles selon une approche d'aménagement et de gestion des terroirs.
Gestion et conservation de l'environnement	forte pression sur les ressources naturelles (sols, eaux, forêts et pâturages)	Mettre en oeuvre le Programme national de gestion des terroirs, adopter le Plan d'action national pour l'environnement; poursuivre le processus de décentralisation et de développement local et intégrer les actions de préservation du milieu dans les objectifs des projets locaux/régionaux.
Promotion des femmes	faible participation des femmes à la prise de décision; insuffisance des appuis aux initiatives des femmes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail	Maximiser les opportunités pour l'accès des femmes à la terre, aux facilités de crédit, à la formation, aux techniques d'allègement des tâches ménagères.

### Matrice des implications institutionnelles

Domaines	Contraintes	Actions
Cadre macro-économique et institutionnel	Difficultés pour rétablir les équilibres des finances publiques et comptes extérieurs; dépendance accrue du financement de l'économie vis-à-vis des ressources extérieures dans la mise en oeuvre des investissements; faiblesse des capacités d'analyse et de formulation, de planification et de programmation des investissements; absence d'une base de données fiables pour le suivi des actions engagées.	Poursuivre et accélérer les réformes économiques; assainir la gestion de l'économie en adoptant une discipline fiscale permettant de contenir l'inflation et de réduire le déficit du compte courant extérieur; poursuivre les mesures de libéralisation de l'économie; soutenir les organisations paysannes, consolider le processus démocratique en cours.
Mise en valeur des terres agricoles et développement de l'irrigation	Difficultés à restaurer et à conserver les capacités productives des sols, notamment sous cultures pluviales; absence de loi foncière de mécanismes de coordination et de programmation au niveau des ministères. Coûts élevés des aménagements hydro-agricoles; faible capacité de gestion des périmètres irrigués (formation); insuffisance des infrastructures et de débouchés pour les productions maraîchères; problèmes liés à l'exportation des fruits et légumes	Valoriser la fertilisation organique et l'utilisation des phosphates naturels du Burkina; promouvoir les techniques de lutte anti-érosive; mettre en application la loi foncière; promouvoir les techniques de lutte anti-érosive; mettre place des structures de coordination entre les ministères; promouvoir l'irrigation privée; former les cadres et producteurs à la gestion coopérative; libéraliser la filière riz.
Crédit agricole/ stockage et commercialisation	Absence d'un système de crédit incitatif et adapté (i) à l'acquisition des intrants par les petits producteurs, (ii) à la diversité des micro-entreprises et du secteur informel. Environnement économique et institutionnel peu favorable pour le financement des infrastructures de stockage, l'approvisionnement et la distribution des intrants	Promouvoir des systèmes de crédit décentralisés (mutuelles, caisses populaires); encourager les investissements privés dans le domaine de l'agro-industrie et de la transformation et conservation des produits; renforcer le rôle des producteurs et des opérateurs privés à travers leurs organisations professionnelles.
Recherche et vulgarisation	Difficultés à identifier les contraintes et potentialités des différentes régions agricoles; à assurer la liaison recherche/développement/formation	Accroître, diversifier et intensifier la production; restaurer et conserver les ressources naturelles selon une approche d'aménagement et de gestion des terroirs.
Gestion et conservation de l'environnement	Forte pression sur les ressources naturelles (sols, eaux, forêts et pâturages)	Mettre en oeuvre le Programme national de gestion des terroirs, adopter le Plan d'action national pour l'environnement; poursuivre le processus de décentralisation et de développement local et intégrer les actions de préservation du milieu dans les objectifs des projets locaux/régionaux.
Promotion des femmes	Faible participation des femmes à la prise de décision; insuffisance des appuis aux initiatives des femmes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail	Maximiser les opportunités pour l'accès des femmes à la terre, aux facilités de crédit, à la formation, aux techniques d'allègement des tâches ménagères.